Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 035-213500937-20261001-DEL_2026_165-DE

VILLE DE
Dinard

PÔLE PILOTAGE
Direction générale des services

Date de la convocation : 24 septembre 2026
Nombre de membres en exercice : 33

CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le trente du mois de septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de DINARD, dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Arnaud SALMON, Maire.

Présents : Mme Marie-Claire MERVIN, M. Frédéric SOHIER, Mme Martine GUÉNÉGANT, Mme Muriel BEZIEL, M. Philippe BECAN, Mme Catherine CABOT, M. Vincent REMY, Mme Mirella JEAN DE DIEU, M. Thierry BURLOT, M. Eric DYEVRE, M. Michel MOREL, M. Jean-Jacques FOUCHER, Mme Nathalie ROBLOT, Mme Evelyne GAUTIER LE BAIL, M. Frédéric DENOUAL, Mme Marie BOURGOIN, Mme Gwenaëlle LIETAR, Mme Noémie BROSSAULT, Mme Guénhaëlle VEDIE, M. Michel BOUCHALAIS, M. Pascal PHILIPPOSSIAN-HARDOUIN, M. Ernest MARTIN, Mme Emilie BELLOT, Mme Lucie PRIEUR, M. Stanislas DU GUERNY, M. Christophe FICHET.

Absents représentés :
- M. Kévin STEINBACHER donne pouvoir à Mme Marie-Claire MERVIN
- M. Jean-Patrick GUIBOUT donne pouvoir à Mme Martine GUENEGANT
- Mme Jeanne BOUVIER donne pouvoir à M. Frédéric DENOUAL
- Mme Isabelle DURUPT donne pouvoir à Mme Emilie BELLOT
- Mme Nolwenn GUILLOU donne pouvoir à Mme Lucie PRIEUR

Absent :
M. Christian CHAUFOUR

Madame Catherine CABOT est nommée secrétaire de séance
par le Conseil Municipal

Affaire inscrite à l'ordre du jour

AUTRES ACTES DE GESTION DU DOMAINE PUBLIC

DELIBERATION N° 2026/165 - APPROBATION D'UN PROTOCOLE PRÉFIGURATIF RELATIF AU PROJET DE RÉSEAU DE CHALEUR URBAIN ET AU PROGRAMME SANTÉ DE SOFARI – HÔPITAL ARTHUR GARDINER

Présents : 27 **Absent** : 01 **Représentés** : 05 **Votants** : 32

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 035-213500937-20261001-DEL_2026_165-DE

La Ville de Dinard envisage la réalisation d'un réseau de chaleur urbain (RCU) destiné à alimenter en chaleur différents bâtiments publics et privés du territoire.

Ce projet comprend une unité de production centralisée, un réseau de canalisations enterrées et des sous-stations permettant la livraison de chaleur aux différents abonnés. Sa réalisation et son exploitation sont envisagées dans le cadre d'un service public de chaleur.

Par convention conclue le 12 mai 2025, la Ville de Dinard s'est rapprochée du Syndicat Départemental d'Énergie 35 (SDE35) afin de réaliser une étude de faisabilité relative à la mise en place de ce réseau.

Parallèlement, la société SOFARI, propriétaire de l'Hôpital Arthur Gardiner situé 1 rue Henri Dunant à Dinard, porte pour le compte de la Fondation Partage et Vie un important programme immobilier destiné à permettre la reconstruction de l'établissement hospitalier.

Ce Programme Santé prévoit notamment :

- La construction d'un nouvel hôpital sur le parking de l'établissement actuel ;
- La réalisation d'un parking destiné à répondre aux besoins du nouvel établissement ;
- La démolition d'une partie des bâtiments existants.

Le Programme Santé doit être réalisé selon un calendrier qui conduit à anticiper ses conditions d'alimentation en chauffage et en eau chaude sanitaire.

À ce titre, les parties souhaitent organiser l'articulation entre le Programme Santé et le projet de réseau de chaleur urbain, notamment au regard du calendrier prévisionnel actuellement envisagé pour celui-ci.

Ce calendrier prévoit notamment :

- Le transfert de la compétence de la Ville vers le SDE35 en septembre 2026 ;
- Le lancement de la procédure de délégation de service public en avril 2027 ;
- La communication sur la faisabilité du réseau et son calendrier prévisionnel en décembre 2027 ;
- Le choix du concessionnaire en mai 2028 ;
- La mise en service du réseau de chaleur estimée dernier trimestre 2030.

Le Programme Santé ayant vocation à être mis en service avant le réseau de chaleur urbain, une solution provisoire de production de chauffage et d'eau chaude sanitaire, de type chaufferie mobile ou équivalent, devra pouvoir être mise en place afin d'assurer la continuité des besoins du nouvel hôpital dans l'attente de la mise en service du RCU.

Le protocole prévoit ainsi les principes permettant l'implantation temporaire de cette installation sur une partie de l'emprise foncière du lot destiné au Nouvel Hôpital. Les modalités précises de cette mise à disposition feront l'objet d'une convention spécifique associant les parties concernées et le futur concessionnaire du réseau de chaleur.

Le protocole soumis au Conseil municipal a ainsi pour objet de formaliser les accords de principe entre la Ville de Dinard, le SDE 35, SOFARI et la fondation Partage et Vie, et de fixer le cadre des échanges et engagements nécessaires à l'articulation des deux projets.

Il est précisé que ce protocole est de nature préfigurative et ne préjuge pas des décisions qui devront ultérieurement intervenir concernant la réalisation définitive du réseau de chaleur, son mode de gestion et le choix de son futur concessionnaire.

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 035-213500937-20261001-DEL_2026_165-DE

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver le protocole préfiguratif annexé à la présente délibération et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la convention de partenariat conclue le 12 mai 2025 entre la Ville de Dinard et le Syndicat Départemental d'Énergie 35 relative à l'étude de faisabilité d'un réseau de chaleur urbain ;

Vu l'avis favorable de la Commission Urbanisme et Travaux du 15 septembre 2026,

Considérant le projet de réalisation d'un réseau de chaleur urbain sur le territoire de la Ville de Dinard,

Considérant le Programme Santé porté par la société SOFARI relatif à la reconstruction de l'Hôpital Arthur Gardiner,

Considérant la nécessité d'assurer l'articulation entre ces deux projets, notamment en matière d'alimentation provisoire du futur établissement hospitalier en chauffage et en eau chaude sanitaire,

Considérant que le protocole proposé permet de formaliser les principes d'accord entre les parties et de poursuivre les échanges nécessaires à la mise en œuvre de ces opérations ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal par voix 27 POUR et 5 ABSTENTIONS de M. Ernest MARTIN, Mme Emilie BELLOT, Mme Lucie PRIEUR, Mme Nolwenn GUILLOU, Mme Isabelle DURUPT :

DECIDE

Article 1er : Approuver le protocole préfiguratif relatif au projet de réseau de chaleur urbain de la Ville de Dinard et au Programme Santé porté par la société SOFARI, annexé à la présente délibération.

Article 2 : Préciser que le protocole ne vaut pas décision définitive de réalisation du réseau de chaleur urbain, ni engagement de la Ville et du SDE35 sur le choix du futur mode d'exploitation ou du concessionnaire.

Article 3 : Autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Pour extrait du registre des délibérations du conseil municipal.

A DINARD, le 1er octobre 2026

La secrétaire de séance

Catherine CABOT

MAIRIE DE DINARD
ILLE-ET-VILAINE

Le Maire

Arnaud SALMON

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.
Conformément aux dispositions de l'article L 2131-1 du C.G.C.T., le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, celle-ci ayant été transmise au représentant de l'Etat, le 6 OCT. 2026 et affichée en Mairie, le 6 OCT. 2026